

➔ Depuis 2006, Françoise Dorocq a essaimé, formant de nombreux professeurs, de conservatoires ou d'écoles de musique, non seulement de piano, mais aussi de guitare, de violon, de formation musicale (solfège) et même de hip-hop.

Promouvoir l'accès de tous à l'enseignement musical

Promouvoir l'accessibilité de l'enseignement musical et convaincre la société de l'importance de cet accès est devenu son combat. L'association APTÉ-Autisme n'est pas seule à s'y atteler. Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, permettre l'accès à l'enseignement artistique est bien une obligation. « Mais il y a encore cette idée que musique et handicap, c'est forcément de la musicothérapie. L'accessibilité ne doit pas se limiter non plus à proposer des ateliers d'éveil musical réservés aux personnes en situation de handicap. Comme si on les considérait incapables d'apprendre un instrument comme tout le monde : si un enfant veut faire du trombone à coulisse,

il n'y a aucune raison de lui refuser un cursus classique a priori ! », s'exclame Isabelle Humbert, directrice de l'association MESH (Musique et situations de handicap), qui, depuis 2000, forme aussi enseignants et établissements à s'adapter aux besoins de leurs apprentis musiciens. Car, sur le terrain, l'accueil est encore disparate et les professeurs loin d'être tous formés à l'accueil d'élèves neuroatypiques. La sensibilisation aux handicaps – et encore moins aux TND – ne faisant pas partie de leur formation, ils peuvent se sentir incompetents ou démunis. Surtout s'ils n'ont comme objectif que celui qui a guidé leur propre cursus : l'excellence. Résultat : il arrive encore que des parents se voient refuser l'inscription de leurs enfants, déplore Isabelle Humbert. Quand ils ne renoncent pas d'eux-mêmes à s'y risquer. « Une autocensure, dont l'enquête que nous avons menée en 2022 montre qu'elle est encore importante », précise la directrice. Par crainte de refus, de stigmatisation. Ou

que leur enfant ne soit là aussi mis en difficulté, dans ce qui devrait être un loisir épanouissant.

Aucun instrument n'est inaccessible

Dès lors que l'enfant manifeste le désir d'apprendre la musique, « il doit être mis en situation de plaisir ! » insiste Fabrice Pastor. Neuropsychologue et directeur de l'institut IRLES Aquitaine, qui propose diagnostics et suivis aux personnes avec un TND, il a également développé des programmes de formation, s'appuyant sur les données des neurosciences. Avec son confrère et ami, psychologue clinicien et professeur de musique diplômé (piano jazz) Pascal Barbecanne, ils interviennent régulièrement devant des enseignants d'écoles de musique et de conservatoires pour leur expliquer les TND et les aider à moduler leur pédagogie. Leur message est clair : qu'il soit autiste, avec un TDAH ou des troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie), rien ne justifie qu'on empêche un enfant d'apprendre un instrument. Et ce, « quel que soit celui qui l'attire : tant qu'il a la motivation, il faut la garder, la cultiver », souligne

NE BOUDEZ PAS LES CONSERVATOIRES !

Trop élitistes, les conservatoires ? Il est vrai que certains d'entre eux confondent encore exigence – qui va de pair avec l'apprentissage de la musique – et excellence à tout prix, « mais l'inclusion est une obligation pour tous les établissements publics, pas une option ! », rappelle Isabelle Humbert, de l'association MESH. Issue de la loi de 2005, cette obligation est aussi inscrite dans le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) de 2003, diffusé par le ministère de la Culture aux 400 établissements classés. « Ces derniers ne représentent qu'un quart des structures, mais cela sert de guide à tous », imposant notamment de se doter d'un

référé handicap. Certains établissements n'ont pas attendu pour le faire. Et comme tous ne l'affichent pas, cela vaut aussi le coup de demander. S'agissant le plus souvent d'un professeur qui assure ces fonctions bénévolement, l'accueil est encore « hétérogène », observe l'association MESH, qui s'active pour les aider dans leur rôle de référent handicap : mettre de l'huile dans les rouages, recevoir les parents et accompagner les enseignants, pour permettre à tous les enfants de suivre un parcours ordinaire, avec les adaptations nécessaires, parfois en lien avec les orthophonistes, psychomotriciens, etc., lorsque cela est possible.



Pierre Morel / Philharmonie de Paris

LA PHILHARMONIE DE PARIS propose un cycle annuel d'éveil musical, dès l'âge de 3 mois (avec les parents) et jusqu'à 7-8 ans. L'objectif de ces séances hebdomadaires n'est pas de préparer un apprentissage, mais de s'appuyer sur l'appétit de découverte des enfants pour explorer : la diversité des sons, des instruments et des interactions entre personnes que suscite le jeu musical. Tous y sont les bienvenus. Y compris ceux qui ont des besoins spécifiques, les parents étant invités à en faire part pour qu'ils soient le mieux accueillis.

Fabrice Pastor. Bien sûr, le violon, qui exige de placer ses doigts précisément sur le manche pour jouer juste, peut ne pas être simple pour un dyspraxique avec des problèmes de motricité fine, reconnaît Pascal Barbecanne : « Mais ce n'est pas parce que cela demande plus d'efforts que c'est impossible. Et rien n'interdit de mettre du blanc sur le manche pour l'aider ! » Parfois, c'est l'apprentissage d'un instrument qui révèle des difficultés pas encore apparues à l'école. À l'inverse, il peut être moins difficile d'accès que ce que les embarras connus de l'enfant ne le laisseraient supposer. À 13 ans, Aalys-Rose, diagnostiquée autiste et TDAH au primaire, « est incapable de tenir une brosse à dents, a du mal à faire du vélo ou à écrire à l'école. Elle a des difficultés de coordination, sauf au piano ! constate Marie, sa mère. Dès

que son cerveau enclenche musique elle peut jouer des heures... » L'adolescente, qui bénéficie d'un parcours adapté au conservatoire de Saintes (Charente-Maritime), ne s'en prive pas. Dès qu'elle rentre de l'école, elle s'installe devant son instrument, devenu aussi « un excellent régulateur émotionnel ».

Des trésors de bienfaits pour s'épanouir

Même si « quand on vient apprendre un instrument, l'objectif premier n'est pas thérapeutique », rappellent nos experts, les bienfaits ne sont plus à démontrer. « De nombreuses études ont mis en lumière l'impact de la pratique musicale sur la restructuration du cerveau, chez tous les musiciens »,

souligne Pascal Barbecanne. « On sait qu'elle améliore les fonctions cognitives : elle développe l'attention, qui doit à la fois être soutenue et se partager entre plusieurs tâches ; la mémoire procédurale (pour répéter les gestes jusqu'à ce qu'ils deviennent automatiques) ; les fonctions exécutives (pouvoir inhiber les gestes qui ne sont pas pertinents) ; la motricité fine... », énumère Fabrice Pastor. Elle apprend aussi le respect de l'autre, qu'il faut écouter pour pouvoir jouer ensemble. Et « le sentiment d'appartenance à un même groupe est un puissant moteur social », poursuit le neuropsychologue. C'est aussi et surtout, comme le souligne Gabrielle Lichtlé, professeure de clarinette, elle-même autiste et dyspraxique, découvrir un langage universel, qui met tout le monde à égalité. * Son prénom a été modifié.